

DROITS D'AUTEUR ET PROPRIETE INTELLECTUELLE



INTRODUCTION :

Les bibliothèques constituent des services publics, soumis en tant que tels à un certain nombre d'obligations dans leurs rapports avec leurs usagers ou avec leurs agents. Les bibliothèques sont également soumises à différents corps de règles juridiques notamment celui du droit de la propriété intellectuelle. Les droits d'auteurs ont une incidence sur l'ensemble des collections de la bibliothèque. Par ailleurs, les missions du personnel ont également été transformées suite aux nouvelles technologies et tout particulièrement par l'environnement numérique. Ces dernières années, les professionnels intervenant dans le milieu bibliothécaire ont été confrontés à de nouvelles problématiques liées aux droits d'auteurs dans le cadre de l'environnement numérique et de leurs missions.

PUBLIC :

Personnels des services juridiques, bibliothécaires, documentalistes.

DURÉE : 21 heures.

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances juridiques des principes fondamentaux encadrant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.
Maîtriser les notions matricielles propres au droit des œuvres de l'Esprit.

PROGRAMME :

Le droit d'auteur :

Objet.
Droit d'auteur/droit des auteurs.
Exploitation des droits.
Les différents contrats.

Les droits voisins :

Dispositions générales.
Droits des artistes-interprètes, producteurs et entreprises de communication.

Gestion des droits d'auteur et des droits voisins par un organisme :

Dispositions générales.
Autorisation de gestion des droits.
Organisation des organismes de gestion collective.
Gestion des droits.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées. Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.
Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.

Ressources pédagogiques :

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate.
De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide.
Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.
Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.
Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus.